Communiqué

TEMPS DE TRAVAIL, REDUCTION DES EFFECTIFS
UNE SEULE ET MEME CAUSE
L'AUSTERITE IMPOSEE AUX COLLECTIVITES

Collectivités après collectivités, depuis plusieurs mois, les ouvertures de soi-disant négociations sur le temps de travail n'en finissent pas.

Un seul objectif pour les employeurs territoriaux :
Economiser sur les effectifs !

Pour Force Ouvrière, cela ne peut plus durer. La fédération FO des personnels des services publics et des services de santé dénonce la chasse aux RTT et congés supposés illégaux. Comme nous l'avons dit à la mission « Laurent », la durée du temps de travail fixée dans les collectivités est le résultat de négociations parfois durement menées.

Les accords locaux prennent en compte les conditions particulières de travail des agents territoriaux : éboueurs, Atsem, agents sociaux… qui travaillent chaque jour au service de la population dans des conditions souvent difficiles. Ces accords sont légaux et légitimes !!

Certes, les collectivités ont subi une baisse sans précédent des dotations d'Etat, certes, l'objectif de blocage de la progression des dépenses de fonctionnement va peser sur les plus importantes collectivités. Mais pour Force Ouvrière, les agents ne doivent pas en payer le prix.

La mise sous tutelle des plus importantes collectivités territoriales et établissements publics est inacceptable ! Cependant, elle ne doit pas servir de prétexte pour réduire drastiquement les congés des agents et ainsi tenter, par un mauvais calcul, de compenser la baisse programmée des effectifs.

Les bonnes questions à poser sont celles-ci : y-a-t-il trop d'Atsem dans les classes ? Trop de crèches en France ? Trop de personnels dans les EHPAD ? Doit-on abandonner l'entretien des voiries ? Laisser les bâtiments et ouvrages publics se dégrader ? Les agents doivent-ils payer la facture d'une dette qu'ils n'ont pas créée ? …

A TOUTES CES QUESTIONS, FO REPOND NON !!!!

La fédération FO des personnels des services publics et des services de santé s'oppose et condamne tous les reculs sociaux actuellement en cours, dont ceux concernant le temps de travail des agents. Elle soutient l'ensemble de ses syndicats qui, dans les collectivités, les intercommunalités, les établissements publics, défendent à juste titre les acquis et les droits des personnels en matière de temps de travail.

Elle revendique une durée de temps de travail qui permette à chaque agent de prendre le repos nécessaire à sa santé et prenne en compte les particularités des emplois publics : horaires décalés, travail du week-end, de nuit, pénible…

NOUS NE LACHERONS RIEN !!!

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 15 décembre 2017

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS